****

**AOO03-2025**

**LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRERIES DES SITES EXTERIEURS DU RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE DE LA REUNION**

**CADRE DE REPONSE DU MEMOIRE TECHNIQUE**

Afin présenter une offre conforme aux attentes du pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires renseignent tous les items suivants en indiquant à minima la page de référence du mémoire technique.

Ils peuvent joindre toute pièce jugée nécessaires à l’appréciation de leur offre en la référençant également sur le présent document.

*Important :*

*En cas d'absence de mémoire technique, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur pourra déclarer l’offre irrégulière.*

# LES CRITERES DE NOTATION

Pour chaque critère de notation, compléter les documents mentionnés à l’article 13.2 du RC en respectant les consignes inscrites sur chacun d’eux.

# LES CONDITIONS D’EXECUTION

En plus ces critères notés, les candidats doivent répondre à d’autres exigences formulées dans le CCP.

2.1 - Sur objectifs attendus et les prestations de nettoyage : article 9.1 à 9.3 du CCP

Décrire les procédés de nettoyage des zones de travail pour parvenir aux résultats escomptés en termes :

* + D’image, de confort,
  + D’hygiène, de sécurité
  + De développement durable, dont la de gestion des déchets

***Réponse du candidat ou page du mémoire technique :***

2.2 - Sur les services associés : article 9.4 du CCP

* + Décrire les moyens et outils utilisés pour exercer la prestation : qualité/performance des équipements de nettoyage, produits, vêtements de travail et équipements de protection individuels appropriés
  + Décrire les modalités de signalement de tout dysfonctionnement ou danger potentiel constaté dans les locaux

***Réponse du candidat ou page du mémoire technique :***

2.3 - Sur le reporting : article 9.5 du CCP

* + Décrire les modalités de mise en place du registre et de son suivi ; en particulier la régularisation, dans la semaine, de la prestation de nettoyage non réalisée.

***Réponse du candidat ou page du mémoire technique :***

2.4 - Sur la gestion du personnel : article 10 du CCP

* Décrire la qualification des personnels et les modalités de suivi médical (article 10.2 du CCP)
* Décrire les formations proposées aux personnels pour favoriser leur adaptation à l’évolution des métiers (article 10.4 du CCP)

***Réponse du candidat ou page du mémoire technique :***